

*Questions orales*

ministre des Finances a pris des mesures quelconques pour garantir que le pipe-line du Québec et des Maritimes sera effectivement prolongé jusqu'aux provinces maritimes?

• (1440)

[Français]

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, le gouvernement a l'intention de déposer non seulement un budget mardi prochain, mais aussi le programme de sa politique énergétique. Je dirai donc à mon honorable collègue que s'il veut bien faire montre de patience au cours des sept prochains jours, il obtiendra une réponse à sa question mardi soir prochain.

[Traduction]

**M. Forrestall:** Madame le Président, je poserai ma question supplémentaire au même ministre. Bien entendu, nous avons tous fait preuve de patience jusqu'ici et nous voulons tous que le pipe-line soit prolongé. Ce que je voudrais que le ministre nous donne, c'est l'assurance qu'on n'empêchera pas les provinces maritimes de mettre sur pied comme elles peuvent le faire une troisième industrie pétro-chimique fondée sur le marché d'exportation. Cette question ne relève certainement pas de la politique énergétique puisqu'elle concerne davantage la politique commerciale et la façon dont le gouvernement compte traiter les provinces de l'Atlantique.

Les provinces maritimes et Terre-Neuve auront-elles l'occasion de mettre sur pied cette troisième industrie pétro-chimique dans la région de l'Atlantique? En outre, le ministre peut-il garantir qu'aucune des mesures prises par le gouvernement ne vise à faire profiter uniquement Gros Cacouna de l'établissement de cette industrie essentielle dans la région de l'Atlantique?

[Français]

**M. Lalonde:** Madame le Président, j'aimerais rappeler à l'honorable député qu'à travers l'histoire les gouvernements libéraux successifs ont toujours été à l'avant-garde en ce qui concerne le développement économique des provinces Maritimes. En ce qui concerne la question précise soulevée par l'honorable député, encore une fois je dois lui donner la même réponse qu'à la question précédente.

\* \* \*

[Traduction]

**LE LOGEMENT****L'EXTENSION DU PROGRAMME D'ISOLATION DES MAISONS**

**M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud):** Madame le Président, ma question s'adresse soit au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources soit au ministre chargé de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et elle a trait au programme d'isolation thermique des résidences canadiennes. Comme le ministre le sait, ce programme accorde des primes

jusqu'à concurrence de \$500 aux propriétaires de maisons construites avant 1961 qui isolent leur demeure. Vu que les maisons construites jusqu'en 1973 au moment de la crise causée par l'OPEP sont isolées presque de la même façon que les maisons construites avant 1961, le ministre élargira-t-il le cadre du programme pour qu'il s'applique à toutes les maisons construites avant 1973?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, je réfléchirai certainement à la proposition du député. Il devra cependant attendre lui aussi la présentation du budget et l'annonce de notre politique la semaine prochaine pour obtenir une réponse à sa question.

**M. Blenkarn:** Madame le Président, dans le même ordre d'idée, j'ai constaté que la publicité relative à l'énergie faite par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources affirme que le Canada possède beaucoup de ressources énergétiques et qu'il a même des excédents de gaz, de charbon et d'électricité, mais qu'il manque de pétrole. Si le ministre manque de fonds, songera-t-il à mettre sur pied un programme d'isolation pour ceux qui doivent chauffer leur maison au mazout afin de leur accorder une aide financière pour leur permettre de réduire leurs frais de chauffage?

**M. Lalonde:** Madame le Président, cette question est-elle aussi plutôt une demande et le député obtiendra la réponse quand nous annoncerons la politique gouvernementale la semaine prochaine.

\* \* \*

**LA LOI DE 1980 MODIFIANT LA LÉGISLATION SUR  
LES PENSIONS, L'INDEMNISATION ET LES  
ALLOCATIONS RELATIVES À LA GUERRE, AUX  
MILITAIRES ET AUX CIVILS**

**DEMANDE DE RÉDUCTION DE LA PÉRIODE D'ATTENTE POUR LES  
VEUVES**

**L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale en sa qualité de ministre suppléant des Affaires des anciens combattants, un rôle très important. C'est au sujet de la mesure législative capitale adoptée à la Chambre des communes le 9 juillet relativement à la pension des veuves d'anciens combattants et à autres mesures concernant les anciens combattants. C'est une très bonne loi, mais telle qu'elle se présente actuellement, au chapitre 19 des statuts de 1980, plusieurs milliers de veuves d'anciens combattants devront attendre de un an à six ans et demi avant de toucher la pension à laquelle elles ont maintenant droit. Le ministre va-t-il songer sérieusement à trouver un moyen d'abréger cette période d'attente ou à la supprimer complètement?